Mairie de VER SUR MER
4 place Amiral Byrd
14114 VER SUR MER
Tel : 02 31 22 20 33
email : commune.versurmer@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER SUR MER

Date de convocation : 02/04/2021 – Affichage : 03/04/2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 – présents : 17 - votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL
9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VÉRET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VÉRET, Maire, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Adjoints, Houria BADEK, Gérard MARCIA, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Pascale CLAUSER, Eric POTIER, Catherine du RIVAU, Philippe BERTEMONT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Lysiane le DUC-DRÉAN, Tiffany BATARD, Jean-Bernard MAILLARD, Conseillers Municipaux.
Absent: Daniel DESCHAMPS
Excusé : Bertrand ROY, Pouvoir à P.ONILLON

1/ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Pascale CLAUSER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ **Communication du Maire.**

a) J.L. VERET note que les élections ont eu lieu il y a maintenant un an, même si la prise de fonction de la nouvelle équipe n'a pas eu lieu immédiatement. Les réalisations de la nouvelle équipe vont se voir cette année, la méthode de travail a déjà changé.
b) Hommage est rendu à Mr LOURTIOUX pour le courage et la prise de risque que représente toujours la vie publique. J.L. VERET a de l'estime pour ceux qui osent prendre le risque de gagner ou de perdre et lui rend hommage au nom de la commune.
c) Des changements ont eu lieu au niveau du personnel de mairie : Vanessa GERRAPI a pris son poste en septembre, elle est chargée de l'urbanisme, l'état-civil et l'accueil. Isabelle LEFEVRE a demandé sa mutation dans une autre commune. Le stage de Marnie ANDRE a pris fin.
d) J.B MAILLARD a été nommé président de la station de baignade de Ver-sur-Mer par le président national de la SNSM ; ceci est de bonne augure pour la surveillance de la plage de notre commune.
e) J.L. VERET a été nommé membre du conseil de suivi de l'Agence Régionale de Santé par le Ministre de la Santé, pour représenter les maires de 5 départements, sur proposition de l'Association des Maires de France et du Président départemental, Olivier PAZ. Il agira pour

une politique de santé qui inclut non seulement es soins hospitaliers, mais également la prévention sur le terrain.

f) Le Conseil des Jeunes s'est réuni en présence de J.L. VERET et C. MACHUREY, Houria BADEK et Marie-Laure PAIN. Il n'y a pas eu de nouvelles élections en raison des contraintes sanitaires ; elles sont prévues dans les mois qui viennent. Les jeunes sont dynamiques, sympathiques, ils ont des idées. Ils proposent par exemple des idées pour la création du Parc Loisirs-Nature, de procéder au nettoyage de la ville comme cela est fait pour la plage, de mettre en place un jardin partagé, un compost collectif (qui pourrait être dans les jardins du Manoir). Ils proposent de préparer une fresque pour les célébrations du 6 juin (en raison des contraintes sanitaires, elle pourrait consister en une compilation de compositions individuelles).
g) Le 19 mars, l'armistice de la guerre d'Algérie a été célébré, et un hommage a été rendu aux morts des combats en Algérie, Maroc et Tunisie au monument aux morts en présence des anciens combattants de la Fédération Nationale des Anciens Combattants et le président de l'Amicale des anciens combattants de Ver.
h) Le mini-golf a été remis en état et sa gestion est confiée au Club de Tennis qui en assumera l'assurance. Une modeste contribution financière sera donc demandée aux joueurs.
i) La réfection de la rue de la Rivière est terminée, y compris le marquage au sol qui a été concerté avec les riverains
j) La convention avec le National Memorial Trust est toujours en discussion.
k) Le 6 juin les cérémonies officielles seront probablement très restreintes ; les détails ne sont pas encore connus. Le principe d'une cérémonie spéciale pour les vérois est toujours maintenu.
l) Deux enfants de l'école ont été testés positifs au Covid, 4 familles ont dû être confinées. Un centre de vaccination est ouvert à Creully, donc à une distance raisonnable de Ver. Des personnels prioritaires vont bientôt pouvoir se faire vacciner.
m) Une promesse de bail à la Maison Médicale a été signée avec le médecin et les 4 infirmières. Le bail sera signé à la fin des travaux, prévue en juillet.
n) Dans les deux mois, le Chemin de Mémoire sera installé ; Il consiste en 9 pupitres sur l'histoire de la ville et du débarquement répartis sur un tracé qui va de la place Churchill à la place Byrd en passant par la rue F.D.Roosevelt d'un côté, et devant les commerces et la rue du 6 juin de l'autre. Les pupitres ont été conçus avec l'aide d'une équipe d'historiens et de spécialistes.
o) Des incivilités sont rapportées par les vérois : vandalisme chez le maraicher bio qui a vu ses bâches, son matériel dégradés et son site pollué, des plaques de rue ont été volées au Paisty Ver, un panneau a été embouti à l'angle de la Clef des Champs (des plaintes ont été déposées par le maire), des moto-cross ont circulé au Mémorial, des crottes de chiens salissent la digue alors que des sacs sont mis à disposition des propriétaires. Soyons tous vigilants.
p) Il n'y aura pas d'augmentation de la taxe des ordures ménagères par la communauté de commune et les sacs pour déchets verts sont maintenant gratuits.

Malgré nos efforts, au dernier moment la liaison internet nous a fait défection et la diffusion du Conseil sur Youtube a été empêchée. Le Conseil présente ses excuses aux citoyens de Ver-sur-Mer.

3/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 janvier 2021.

Le procès-verbal du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

4/ Compte Administratif 2020 de la commune

**** Section de fonctionnement :***

- recettes :	1 130 725,49€
- dépenses :	973 002,34€
- Excédent au 30.12.2020	157 723,15€
- Excédent au 30.12.2019	1 205 912,53€
Résultat Fonctionnement	+ 1 363 635,68 € excédent

**** Section d'investissement :***

- recettes :	277 959,66€
- dépenses :	851 508,27€

Déficit au 31.12.2020 573 548,61€
Excédent au 30.12.2019 298 785,83€
Résultat Investissement - 274 762,78 € déficit

Résultat de l'exercice 2020 +1 088 872,90€

Le Maire précise que le Compte Administratif est totalement cohérent avec le Compte de Gestion du Trésorier Public.

2021.04.01 Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE compte administratif 2020 de la commune, conforme au Compte de Gestion, est approuvé.

5/ Vote des taux d'imposition Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non-bâti

J.L. VERET explique les changements intervenus dans le calcul de ces taxes : le système est complexe et difficile à comprendre sans explications. La taxe d'habitation est supprimée et l'état compense le manque à gagner pour la commune en se basant sur les chiffres de l'année 2019.
Par ailleurs la part de la taxe sur le Foncier Bâti, qui était attribuée au département, est maintenant attribuée à la commune. Pour le calcul de la taxe il faut donc additionner l'ancien taux de la taxe communale (6,8%) et le taux de la taxe départementale (22,10%), soit 28,78%.
Mais, pour aboutir à la même somme que l'année dernière pour la commune, l'état en reprend la moitié (271 000€). Cette péréquation vient en plus des 161 624€ qu'il reprenait déjà auparavant au titre du FNGIR, soit au total 205 505€.
Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les prélèvements communaux ; c'est le cas.

2021.04.02 Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
VOTE le taux d'imposition Taxe sur le Foncier Bâti à 28,78% .

5/ Débat et votes des Budgets Primitifs 2021.

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2021

Les dépenses d'investissement concernent notamment
- la réalisation d'une pièce d'accueil au rez-de- chaussée de la mairie sous l'auvent actuel
- les fenêtres du manoir
- la maison médicale
- la sécurisation de la cale du Paisty Ver
- le parc Loisirs-Nature
- l'écoulement des eaux de la rue des Roquettes
- le Chemin de Mémoire
- un trottoir accessible aux fauteuils roulants/poussette avenue du 6 juin
- téléphone d'urgence à la salle de la plage
- parc informatique de la mairie
- restauration des vitraux de l'église
- frais d'étude pour les travaux d'assainissement, l'éclairage public...

Le budget investissement 2021 comprend aussi des dépenses 2020, dont les factures sont arrivées en 202.

2021.04. 03 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
VOTE le Budget Primitif 2020 de la commune de VER SUR MER qui s'équilibre ainsi :

* ***Section d'investissement*** **:**

- recettes	1 498 577,56€	à l'unanimité
- dépenses	1 498 577, 56€	à l'unanimité

Détail des dépenses :

- Report année précédente	274 762,78
- Emprunts et dettes assimilées	279 214,78€
- Immobilisations incorporelles	10 000€
- Immobilisations corporelles	883 000€
- Immobilisations en cours	37 000€
- Amortissements	14 600€

* ***Section de fonctionnement*** :

- **recettes.** 2 201 030,90 €. 4 contre (P.ONILLON, MC.DEHLINGER, ML.PAIN, B.ROY)

- **dépenses.** 1 743 714,05 €

Vote par chapitre :

- charges à caractère général	298 070,00€	Pour à l'unanimité
- charges de personnel et frais assimilés	391 100,00€	11 Pour, 5 contre (P.ONILLON, MC.DEHLINGER, B.ROY, G.MARCIA, ML.PAIN), 2 abstentions (H.BADEK, MC.HOFFNUNG)
- atténuation de produits	161 624€	Pour à l'unanimité
- dépenses imprévues	80 000€	Pour à l'unanimité
- virement à la section d'investissement	579 943,15€	Pour à l'unanimité
- amortissement installations	4 588,63€	Pour à l'unanimité
- autres charges de gestion courante	219 117€	14 pour, 3 contre, 1 abstention
- charges financières	6 010,29€	Pour à l'unanimité
- dotations aux amortissements.	3 260,98€	Pour à l'unanimité

VOTE GLOBAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 743 714,05 € 14 Pour, 4 contre noms

J.B.MAILLARD prend la parole pour interroger P.ONILLON sur les sommes imputées aux vérois dans le cadre du National Memorial Trust alors que celui-ci « ne devait rien coûter à la commune » :

- assainissement de la rue Poret , Roosevelt	268 000€	dont à charge des Vérois 70 000€
- voie douce av. F.Roosevelt	105 580€	dontà charge des Vérois 55 000€
- feu tricolore av.F.Roosevelt	33 840€	dont à charge des Vérois 6 840€
- local technique de la commune	226 543€	dont à charge des Vérois 56 543€
- pelouse stade Crépon	6 996€	dont à charge des Vérois 6 996 €
- réfection de la rue des Roquettes	44 830€	dont à charge des Vérois 20 830€
- parking stade Crépon	15 370€	dont à charge des Vérois 15 370€

(décision de P.ONILLON en mai 2020, après les élections, alors qu'il ne devait gérer que les affaires courantes)
soit un TOTAL de plus de 230 000€ soit près du 25% du budget de la commune

P.ONILLON répond que si JB.MAILLARD avait fait partie du conseil municipal de l'époque, il aurait eu les explications.
JB.MAILLARD indique ne pas avoir donné suite à la proposition de P.ONILLON suite à une attaque personnelle de sa part.

7/ Subventions aux Associations.

ASSOCIATIONS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Association des ANCIENS COMBATTANTS	200 €	unanimité
APAV Association des Propriétaires et Amis de Ver	500 €	NPPV : JB.MAILLARD - unanimité

APEA Association des Parents d'Elèves	500 €*	1 abstention (H.BADEK)
Office Courseullais des Sports	0 €	unanimité
CERCLE NAUTIQUE DE VER SUR MER	2.000 €	Abstentions : MC.HOFFNUNG, T.BATTARD, ML.PAIN, G.MARCIA
Club INFORMATIQUE	300 €	NPPV G.MARCIA, MC.DEHLINGER - unanimité
Croix Rouge	300 €	unanimité
Association DEFENSE CONTRE LA MER	(4.500 €)**	Non voté, à revoir en fonction des travaux à réaliser
Majorettes les ANGEL'S	300€	unanimité
Association MARAIS VER SUR MER	900€	unanimité
Association NGSV Football	600 €	12 Pour, 3 contre T.BATARD, L.LEDUC-DREAN, L.MAULNY 3 abstentions E.POTIER, MC.HOFFNUNG, H.BADEK
Association des RIVERAINS DE LA PROVENCE	5000 €	Unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	300 €	unanimité
Société de chasse	100 €	10 Pour, 3 Abstentions L.MAULNY, C.MACHUREY, P.CLAUSER ; 5 contre : P.ONILLON, B.ROY, MC.DEHLINGER, ML.PAIN, JL VERET
TENNIS CLUB DE VER SUR MER	1000€	16 Pour, 2 abstentions G.MARCIA, H.BADEK
Association UN PAS VER LA DANSE	100 €	unanimité
Association VER A PIED	350 €	NPPV L. MAULNY. Unanimité
SIEL BLEU	300€	Unanimité
Association VER LES PLANCHES	400 €	Unanimité
Association VER L'AVENIR	300 €	Unanimité
TOTAL	**13 450€**	

NPPV : ne participe pas au vote
*En accord avec le président de l'APEA, le montant total de 2000€ est divisé en une subvention de 500€ pour le fonctionnement de l'association et une ligne budgétaire de 1500€ créée dans le budget de la commune pour les activités péri-scolaires.
**En accord avec l'ASA de Défense contre la Mer, la somme de 4500€ sera imputée cette année aux travaux de sécurisation de la cale du Paisty Ver.

2020.07.04 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ADOPTE les subventions pour l'année 2021 comme désignées ci-dessus.

Les aides matérielles de la commune (location de salle, montage et démontage de stand ou tentes, entretien des haies, tonte de pelouse par les employés communaux) sont valorisées pour mettre en évidence l'ensemble des aides de la commune à chaque association. Ceci ne modifie pas les subventions accordées.

Association	Aide financière €	Aide matérielle €	Total Aides €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00	100	300,00
APAV	500,00	854	1 354,00
ASS PARENTS ELEVES	500,00	408	908,00
CERCLE NAUTIQUE	2 000,00	100	2 100,00
CLUB INFORMATIQUE	300,00	2000	2 300,00
CROIX ROUGE	300,00	0	300,00
DEFENSE CONTRE LA MER		300	300,00
LES ANGELS MAJORETTES	300,00	3000	3 300,00
ASA MARAIS VER MEUVAINES	900,00	300	1 200,00

NGSV FOOTBALL	600,00	100	700,00
RIVERAINS PROVENCE	5 000,00	300	5 300,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	0	300,00
SOCIETE CHASSE	100,00	0	100
TENNIS CLUB	1 000,00	108	1 108,00
UN PAS VER LA DANSE	100,00	3000	3 100,00
VER A PIED	350,00	100	450,00
SIEL BLEU	300,00	3000	3 300,00
VER LES PLANCHES	400,00	1960	2 360,00
VER L'AVENIR	300,00	100	400,00
IRKOUMA		3424	3424
TOTAL	13 450€	19 154€	32 604€

ML.PAIN tient à rappeler au maire de veiller à tenir ses engagements en ce qui concerne la prise en charge par la mairie des activités péri-scolaires. JL.VERET lui donne RV dans un an pour constater qu'il les aura tenus car il reconnaît le travail effectué par l'APEA et les encourage.

8/ **Présentation des Comptes Administratifs de l'Assainissement 2020**

- **section d'investissement**
  - recettes 103 934,74€
  - dépenses 180 891,66€
  Déficit au 31.12.2020 -76 956,92
  Excédent au 31.12.2019 103 166,49
  Résultat investissement 2020 26 209,57 excédent

- **section de fonctionnement**
  - recettes 168 639,82€
  - dépenses 134 166,19€
  Excédent au 31.12.2020 34 473,63
  Excédent au 31.12.2019 796 299,81
  Résultat fonctionnement 830 773,44 excédent

  Résultat 2020856 983,01 excédent

2021.04.05 Après en avoir délibéré le conseil municipal
VOTE à l'unanimité les comptes administratifs de l'assainissement.

9/ **Présentation du Budget Prévisionnel Assainissement 2021**

Le Conseil Municipal vote le Budget Prévisionnel 2021 pour l'assainissement qui s'équilibre ainsi :

* **Section de fonctionnement** :
- recettes 1 034 629,23 € à l'unanimité

- dépenses 561 451,00 € à l'unanimité

* **Section d'investissement** :
- recettes 728 644 € à l'unanimité

- dépenses 728 644 € à l'unanimité

2021.04 06 Après délibération le Conseil Municipal
VOTE à l'unanimité le budget primitif pour l'assainissement.

10/ Délibération régularisation location de salle commune de Gray-sur-Mer

La Salle des fêtes de la Plage de VER SUR MER a été louée à deux personnes différentes le week-end du 21-22 août 2021.

Afin de pouvoir remédier à cette situation, nous avons trouvé la Salle des Fêtes de GRAYE SUR MER mais le montant pratiqué à GRAYE est supérieur au nôtre de 150€.

La commune s'est engagée auprès de M.MAROT de régler la différence soit 150€.

2021.04.07 Le Conseil Municipal, 17 pour, 1 abstention (H.BADEK)
ACCEPTE de payer à la mairie de GRAYE SUR MER la somme de 150€ pour la location de sa salle des fêtes du week-end du 21-22 août 2021

11/ GEMAPI : avis de la commune

Nous sommes inquiets de la manière dont va être pris en charge par la GEMAPI le bassin de la Provence. Vous le savez, Ver-sur-Mer est concernée par les risques d'inondation dans le bas de Ver par un mélange d'eau douce et d'eau de mer. La mer dépasse les ouvrages du bord de mer lors des grandes marées si le vent est fort de secteur Nord. Mais s'ajoute le reflux de l'eau douce qui ne peut pas s'écouler, en partie par la Provence, mais aussi par le ruisseau des marais. Ces risques d'inondations relèvent clairement de la PI, mais il ne faut pas oublier qu'ils relèvent en partie de la GEMA.

N'oublions pas non plus que la commune est aussi touchée par les inondations à l'eau douce dans le haut de Ver, en particulier par débordement de la Provence. Cette partie des problèmes relève entièrement de la GEMA.

La situation est donc complexe et doit être prise en compte comme telle. Les problèmes et ouvrages à gérer sont nombreux : le ruissellement dans le bassin de la Provence, le lagunage de Crépon, le bassin de rétention du haut de Ver, les rétrécissements du lit de la rivière par les ponts et les busages sous les routes, la dérivation de l'étang du château et du ruisseau de la Barre et les mares associées, puis, en bas de Ver, le ruisseau des marais qui est très long et n'a quasiment pas de pente, les fossés dont l'un perpendiculaire à la rue de la Provence, un rue Ailleret, un aux terrains de tennis.

Sont à entretenir, en particulier par faucardage, le Bassin de rétention, le lit de la rivière et ses dérivations, le Ruisseau des marais et les fossés.

Sont à entretenir et à régler quand c'est nécessaire les vannes au Bassin de rétention, à la sortie de la Provence, au Paisty-Ver, ainsi que les clapets anti reflux à la sortie de la Provence et du Ruisseau des marais.

Reste à étudier :

- pourquoi les inondations reviennent avec plus d'intensité depuis 2 ans,
- comment il serait possible de mieux gérer le ruissellement sur l'ensemble du Bassin versant,
- dans quel état sont les ouvrages et quels sont les travaux nécessaires d'aménagement, de petit entretien et de gros entretien.
-

Reste à évaluer les besoins en temps de travail de technicien, en temps de mise en œuvre des différents travaux et, donc, le budget nécessaire.

Ce qui nous inquiète est que le Maire de Ver-sur-Mer n'a pas été invité aux réunion GEMA, comme si la Provence n'existait pas pour STM ! Et, lorsqu'il a pu participer à une réunion PI, il a découvert que sur la carte présentée, le tracé du Ruisseau des marais avait été totalement oublié, sans parler des fossés annexes. De plus lors de l'audition de Bessin Urbanisme et du SMSA par la Commission GEMAPI, personne n'avait de connaissance et de proposition concernant La Provence.

Il n'est pas possible d'envisager la GEMAPI sans prendre en compte le bassin versant de la Provence : les problèmes de ruissellement, les cours d'eau, les ouvrages concernant l'écoulement de l'eau douce dans cette partie du territoire. Cela s'ajoute, bien sûr, aux risques de débordement de l'eau de mer et à l'entretien de la digue.

C'est pourquoi il nous semble qu'une étude globale du Bassin de la Provence s'impose et nous vous sollicitons pour que, dès maintenant, STM prenne l'initiative d'une étude qui préfigurera les initiatives et les moyens à prendre dans la GEMAPI concernant la Provence.

Certes, ce problème concerne essentiellement une seule commune, Ver-sur-Mer, mais est-ce un argument pour ne pas le prendre au sérieux ?

Par ailleurs, il semble que la situation soit proche concernant le Bassin versant de la Gronde et le risque d'inondations à Asnelles. C'est pourquoi nous vous suggérons d'organiser une rencontre spécifique des 4 communes de la côte, Graye, Ver, Meuvaines et Asnelles, auxquelles il est pertinent de joindre Crépon, pour étudier ensemble la situation du littoral, mais aussi la spécificité des bassins versants de la Provence et de la Gronde et les besoins qui en découlent.

Il serait alors intéressant de reprendre l'audition de Bessin Urbanisme sur la question précise des bassins de la Provence et de la Gronde, ainsi qu'une audition du Syndicat de la Seulles et de ses Affluents, qui propose d'élargir son périmètre d'activité à ces 2 cours d'eau.

Nous serions ensuite beaucoup plus à même de proposer une organisation opérationnelle de la GEMAPI, qui se doit de desservir l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

VOTE de l'avis de la commune :
P.ONILLON ne participe pas au vote.
15 pour, 2 abstentions : MC.DEHLINGER, ML.PAIN

12/ Effacement des réseaux et nombre de luminaires : position de la commune

Le Maire demande approbation de l'avis qu'il a adressé au SDEC :

Après m'être exprimé en séance du Comité syndical, lors de la séance du 18 février pour demander que l'effacement des réseaux ne soit pas accompagné dans ma commune d'un doublement des points d'éclairage, j'ai été reçu par la commission de l'éclairage public, que je remercie de son accueil et de la franchise de nos débats.

J'ai pu exposer précisément ma demande de limitation du nombre de points d'éclairage et le refus de ma commune de doubler systématiquement le nombre de lampadaires lors des travaux d'effacement des réseaux.

Malheureusement, je n'ai pas été entendu sur la pertinence de cette demande et il n'a pas été possible de trouver un accord, le SDEC restant ferme sur sa position et faisant référence à une norme professionnelle qui n'a pas force de loi et qui est très contestée par ceux qui s'investissent dans les économies d'énergie et dans la protection de l'environnement.

C'est pourquoi je vous sollicite à nouveau sur la question de fond. Je pense, et beaucoup de mes concitoyens avec moi, que l'effacement des réseaux est vraiment utile, en particulier dans notre commune de bord de mer exposée au vent du large, mais qu'il n'est vraiment pas utile d'augmenter le nombre de point d'éclairage. Le fait de passer aux lampes à LED devrait être l'occasion de faire d'importantes économies d'énergie. C'est le sens de la transition énergétique qui n'est pas un caprice, mais une nécessité face au changement climatique qui s'amorce actuellement et qui risque de s'emballer. Vous le savez, la France, comme la plupart des pays, ne se conforme pas aux engagements pris à la COP 21, lors des accords de Paris, qui visaient à limiter la hausse de température de la planète à 2 degrés. Pourtant, c'est la limite au-delà de laquelle les scientifiques annoncent un emballement des accidents climatiques (sécheresses, tempêtes, etc) et qui prévoient, si cette limite est dépassée, de grands bouleversements, s'accompagnant de millions de réfugiés climatiques.

Si je ne me trompe, c'est précisément pour cette raison que le SDEC a créé une Commission Consultative de la Transition Energétique, dont j'ai l'honneur de faire partie. Les économies d'énergies sont aujourd'hui indispensables et nous devons à l'ensemble de nos concitoyens d'accélérer cette transition en diminuant significativement nos consommations.

Par ailleurs, l'excès d'éclairage est aussi une nuisance pour la faune nocturne et c'est un enjeu qui ne doit pas être négligé dans nos communes rurales.

Enfin, la consommation d'électricité comme l'investissement et sans oublier l'entretien des luminaires représente une dépense fort importante et il y a beaucoup d'avantages à maîtriser ces dépenses, d'autant plus que la cotisation au SDEC tient compte du nombre de points d'éclairage.

Vous ne pouvez pas ignorer non plus qu'il existe une association sérieuse, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) dont les travaux ont été relayées par la Gazette des communes et qu'elle fait des propositions qui méritent d'être prises en compte. Elle demande que les normes ne soient plus définies seulement par les professionnels, mais qu'elles soient le résultat d'une concertation avec les représentants des usagers et qu'elles tiennent compte des enjeux environnementaux. Elle propose une méthode d'élaboration de projet d'éclairage tenant compte des différents enjeux.

C'est pourquoi je vous propose à nouveau que nous puissions nous concerter sur le projet d'éclairage de la commune de Ver-sur-Mer, sur la quantité et la qualité de l'éclairage, à l'occasion de l'effacement des réseaux, en tenant compte réellement du point de vue des élus locaux.

Les membres de la Commission de l'éclairage public m'ont proposé de venir tenir une réunion publique à Ver-sur-Mer. Je suis très favorable à ce type de réunion, mais je dois à la clarté de nos relations de vous informer que j'inviterai également des porteurs d'expériences différentes sur l'éclairage public afin d'avoir un débat sérieux, mais contradictoire. J'espère que les membres de la commission accepteront cette proposition.

Bien sûr, malheureusement la mise en place de cette réunion ne peut pas se faire dans l'immédiat, du fait de l'épidémie et nous aurons la plus grande attention à ne pas prendre de risques inutiles quant à la santé.

VOTE pour l'approbation de l'avis :
15 pour ; 4 contre P.ONILLON, MC.DEHLINGER, B.ROY, ML.PAIN ; 1 abstention G.MARCIA

21h09 H.BADEK quitte la réunion, elle donne son pouvoir à L.LEDUC-DREAN

13/ Délibération Panneaux publicitaires : révision du contrat Medialine

Le contrat avec MEDIALINE arrive à échéance.
JL.VERET demande un vote pour autoriser JC.MARIE à renégocier le contrat et notamment

- la réduction du nombre de panneaux à 10, certains sont gênant pour la circulation des piétons ou trop nombreux dans la même rue (av. Ailleret par exemple)
- une face de certains panneaux pour la commune (plan ou communications)
- négociation d'une rémunération de la commune puisque les annonceurs payent MEDIALINE pour leur affichage)

2021.04.08 Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité
AUTORISE la renégociation du contrat avec MEDIALINE.

14/ Sécurisation de la cale du Paisty-Ver : demande de subvention

Considérant que la cale du Paisty-Ver est très détériorée, qu'elle est devenue dangereuse pour les piétons, qu'elle ne permet plus de descendre une remorque pour mettre un bateau à l'eau et que cette réalité empêche en particulier de mettre à l'eau un bateau de sauvetage.

Considérant que cette cale est très empruntée l'été, d'une part par les bateaux de pêche à mettre à l'eau et d'autre part par de nombreux baigneurs qui descendent du centre ville par la rue Roosevelt,

Considérant que le Maire a une responsabilité de sécurité publique,

2021.04. 09 Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE

- d'engager les travaux nécessaire à la sécurisation de la cale du Paisty-Ver
- De se baser sur une évaluation du prix à 85 000 € et de demander des subventions au taux maximal possible, en particulier auprès de Conseil Départemental du Calvados
- Autorise le Maire à mener toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

15/ Information sur la surveillance de la plage cet été

JB.MAILLARD a participé à une réunion à la communauté de commune. La sécurité de la plage sera assurée cet été, avec des horaires adaptés à la baignade. La commune fournira un planning à STM qui est l'employeur des sauveteurs.

16/Sonorisation du Conseil municipal

JL.VERET demande un vote pour valider le principe de la sonorisation du Conseil municipal qui restera salle St-Exupéry. Il est important que tout le monde puisse entendre ce qui se dit, notamment le public. Le matériel pourra être mis à disposition lors de la location de la salle, par exemple pour une AG.

Le conseil municipal, à l'unanimité
VALIDE le principe de la sonorisation du conseil municipal

17/ Colonnes de tri de la rue de la Clé des Champs : déplacer ?

Les colonnes ont été déplacées de l'autre coté du parking, les nuisances sonores sont toujours là. JL. VERET propose de les déplacer près des Tennis ; l'endroit exact est à étudier, le camion de ramassage doit pouvoir manœuvrer, les personnes et les chevaux doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Le conseil municipal, 17 pour, 1 abstention G.MARCIA
VOTE le déplacement des colonnes de tri de la rue de la Clé des Champs.

18/ Cession à la commune à titre gratuit des parcelles AV 12 et AV 93 rue des Roquettes

Considérant que la commune doit réaliser des travaux pour l'écoulement des eaux dans la rue de la Roquette, sur les parcelles AV 12 et AV 93 bordant la rue des Roquettes,
Considérant que la commune a déjà été autorisée par les propriétaires à procéder aux travaux nécessaires en bordure de ces parcelles,
les propriétaires proposent de céder ses deux parcelles à titre gratuit à la commune,

2021.04. 10 le Conseil municipal à l'unanimité
AUTORISE l'acquisition à titre gratuit par la commune des deux bandes de terrain situées rue des Roquettes, à savoir la cession par la SARL compagnie Château Du Breuil de la parcelle AV 93 et la cession par la SCI du Domaine de la parcelle AV 12.

19/ Ilot de tranquilité

Afin de permettre aux animaux marins, tout particulièrement les phoques, de se reposer, sur la plage, le Groupe Mammalogique Normand propose aux communes une charte, qui a été diffusée aux Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité
MANDATE le Maire pour signer cette charte et la mettre en œuvre.

20/ Vélomaritime

La piste cyclable sera ouverte au public en juin 2021, mais pas dans son tracé définitif, qui définitif sera ouvert à l'été 2023.
Le passage sur la RD514 ne pourra vraisemblablement pas se faire car laes berges sont trop étroites. Dans les fossés, l'eau « coule » et relève donc de la réglementation des rivières. Par ailleurs il s'agit d'une « zone naturelle » dont la réglementation est aussi très contraignante.
L'avis de la commune opposée au passage par la RD112b a été entendu, une piste dédiée sera réalisée le long de la RD112b. En attendant des aménagements de sécurité seront installés : un plateau à l'entrée de Ver par la route de la rivière et des « coussins berlinois » pour ralentir les voitures. En attendant le tracé définitif par la rue de la Provence, le boulevard de la Plage, la piste cyclable est prévu par la rue des Stins et rejoindra Meuvaines.
Pour le tracé définitif boulevard de la plage, plusieurs options sont présentées pour combiner le trottoir, la digue, une voie de circulation des voitures, une voie de circulation pour les vélos et une voie de stationnement.
JLVERET demande que les élus commencent à y réfléchir et il est proposé que les habitants soient consultés.

JL.VERET demande un vote pour autoriser l'installation des aménagements de sécurité par le Département sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, 17 Pour et 1 contre C.du RIVAU
AUTORISE l'installation des aménagements de sécurité par le Département sur le territoire de la commune.

Questions diverses

a) Marie-Christine DELHINGER s'étonne que du remblai ait été mis sur les berges de la Provence pour compenser les dégâts faits par des voitures en stationnement.

b) Eric Potier demande si le conseil municipal ne pourrait-il pas avoir lieu le samedi matin, notamment en période de restrictions sanitaires ; cela permettrait au public d'y assister. Le maire propose un vote indicatif : sur le principe 16 Pour, 2 contre (JC.MARIE, C.MACHUREY)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX
15 AVR. 2021
REÇU

Le Maire,

Jean-Luc VÉRET

MAIRIE DE VER-SUR-MER CALVADOS

La secrétaire de séance,

Pascale CLAUSER